

# Le SAGE de la Tille

Pour une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques

Janvier 2019

## Les Grands principes du SAGE de la Tille

Issu de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, le SAGE est un document de planification dans les domaines de l'eau. L'amélioration, la restauration et la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques constituent son fil directeur.

Conçu dans la concertation entre les différentes parties prenantes de la gestion de l'eau du bassin versant, le SAGE de la Tille répond à quelques grands principes :

I – Respect de la réglementation en vigueur. Le SAGE n'alourdit pas cette dernière mais la rappelle et la précise au niveau local. La CLE souhaite qu'elle soit correctement appliquée et coordonnée.

II – Répondre aux aspirations locales. Si la définition d'une politique locale de l'eau doit être conforme à la législation existante, elle doit également tenter de répondre aux attentes légitimes des acteurs locaux. De ce point de vue, le SAGE encourage systématiquement le dialogue territorial.

III – Prise en compte des dynamiques territoriales. Le SAGE ne peut s'appliquer et réussir sans leur volonté partagée de tendre vers un développement durable et équilibré des territoires. Sa cohérence avec les documents locaux de planification a donc été recherchée.

IV – Des informations claires pour des décisions circonstanciées. La réussite des politiques publiques et l'adhésion de tous à leurs objectifs supposent la clarté des objectifs et la transparence sur les démarches par la publication des données et la circulation de l'information.

La structure porteuse du SAGE devra assurer le suivi de la mise en œuvre du SAGE, continuer à faire vivre la Commission locale de l'eau (CLE), assurer la diffusion des données, prendre en charge les études globales. Cette action de "chef de file" doit évidemment se faire dans le respect et la valorisation des opérateurs existants



## Chiffre clés du bassin de la Tille

- > Une superficie de 1 276 km<sup>2</sup>
- > 117 communes et 10 EPCI à fiscalité propre
- > Près de 100 000 habitants
- > Environ 300 km de cours d'eau
- > 72 captages d'eau destinée à l'AEP
- > 1000 ha de surfaces irriguées en 2014 (3000 en 2004)
- > Près 800 ha de plans d'eau
- > Un déficit quantitatif chronique

## Les principaux enjeux de l'eau du bassin de la Tille

### Déficit quantitatif

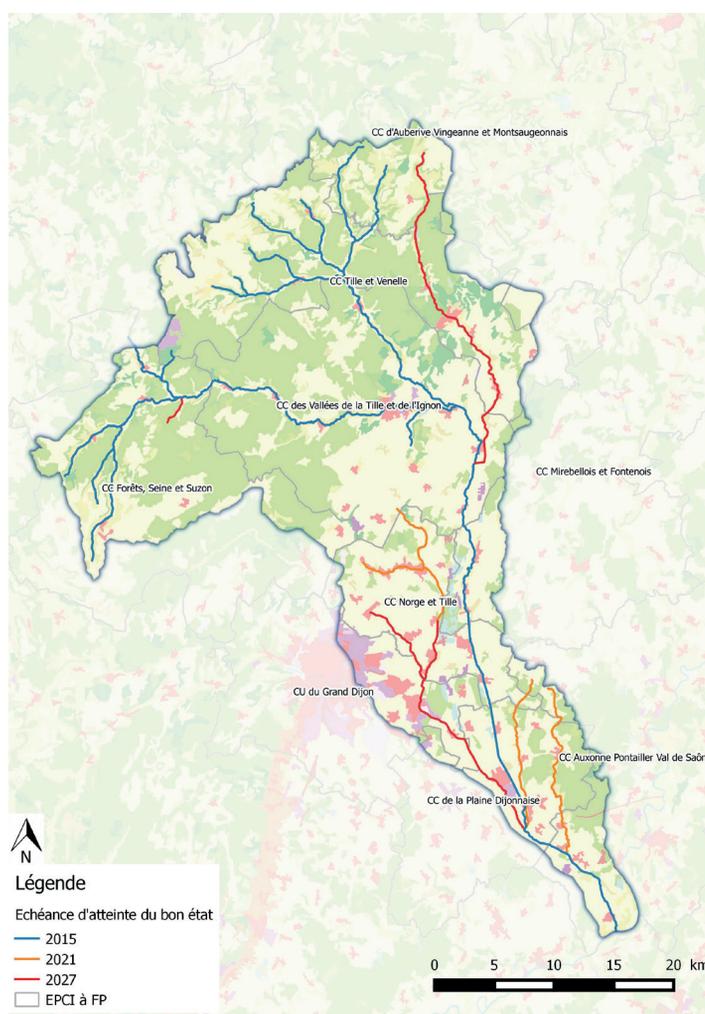
- > Un bassin structurellement sensible aux étiages (karst à l'amont, alluvions drainantes à l'aval).
- > Un mauvais état morphologique des rivières et des prélèvements d'eau (alimentation en eau potable et irrigation) qui aggravent l'incidence des étiages sur le fonctionnement des milieux aquatiques.
- > Un territoire qui n'est pas autosuffisant pour son alimentation en eau potable
- > Des débits d'étiage localement insuffisants pour satisfaire aux exigences de la vie biologique.

### Qualité des eaux

- > Un ensemble de dispositifs réglementaires et incitatifs ayant d'ores et déjà permis une nette amélioration de la qualité des eaux.
- > Des pressions de pollution localement à l'origine de problèmes sanitaires (eau potable) et environnementaux (état des masses d'eau).
- > Des menaces sur l'exploitation de certains captages d'alimentation en eau potable et des masses d'eau superficielles et souterraines qui ne satisfont pas aux objectifs européens (DCE) de « bon état ».

### Milieux aquatiques

- > Un aménagement séculaire des milieux aquatiques (chenalisation des cours d'eau, assèchement des zones humides, implantation de barrages, etc.) à l'origine d'un hydrosystème complexe et « artificiel ».
- > Un patrimoine bâti lié aux cours d'eau abondant dont le défaut récurrent de gestion et d'entretien est à l'origine de perturbations significatives du fonctionnement des milieux aquatiques.
- > Un fonctionnement éco-morphologique de nombreuses masses d'eau qui ne permet pas de satisfaire à l'objectif européen de « bon état écologique ».



## Le SAGE de la Tille : (re)placer l'eau au coeur des territoires

La CLE a souhaité élaborer un SAGE cohérent et bien articulé avec les politiques locales existantes : schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, stratégie régionale pour la biodiversité, stratégie locale de gestion des risques d'inondation, programme régional santé environnement, documents d'urbanisme, etc. L'ambition de la CLE de la Tille est donc, à travers le SAGE, de mobiliser et d'encourager la mobilisation des leviers juridiques, incitatifs et financiers qui permettent de conjuguer le développement humain des territoires avec une gestion équilibrée et durable des ressources en eau et des milieux aquatiques.

<b>Enjeu</b>	<b>Retrouver et maintenir l'équilibre quantitatif entre la demande en eau et les besoins des milieux</b>			
<b>Objectifs</b>	Adapter les pratiques et les usages aux ressources en eau disponibles			Prévenir et réduire la vulnérabilité des milieux aux périodes d'étiage
<b>Orientations</b>	Mettre en cohérence les usages de l'eau avec la disponibilité des ressources	Optimiser durablement les usages et réaliser des économies d'eau	Adapter le développement des territoires à l'équilibre des ressources en eau	Maintenir dans les rivières un débit minimum nécessaire aux besoins de la vie biologique
<b>Enjeu</b>	<b>Préserver et améliorer la qualité des eaux</b>			
<b>Objectifs</b>	Préserver et améliorer la qualité des eaux destinées à l'AEP	Améliorer la qualité physico-chimique des masses d'eau		
<b>Orientations</b>	Mettre en œuvre des mesures circonstanciées de protection des ressources en eau destinées à l'AEP	Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions	Réduire la vulnérabilité des masses d'eau aux pollutions et améliorer leurs capacités de résilience	Lutter contre les pollutions en privilégiant la prévention et les interventions à la source
<b>Enjeu</b>	<b>Préserver et améliorer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides</b>			
<b>Objectifs</b>	Préserver et améliorer le fonctionnement des cours d'eau			Préserver les milieux humides et valoriser leurs rôles et leurs fonctionnalités
<b>Orientations</b>	Faire de la rivière un atout pour les territoires	Préserver et améliorer le fonctionnement écomorphologique des cours d'eau	Améliorer et restaurer la continuité écologique des cours d'eau	Préserver les milieux humides en mobilisant les outils les mieux adaptés aux enjeux locaux
<b>Enjeu</b>	<b>Conjuguer harmonieusement le développement des territoires et la gestion durable des eaux</b>			
<b>Objectifs</b>	Intégrer les enjeux de l'eau dans les processus d'aménagement du territoire	Améliorer la protection des biens et des personnes face aux risques d'inondation		Intégrer les enjeux de gestion des eaux pluviales dans les processus d'aménagements urbains
<b>Orientations</b>	Faire du SAGE un outil d'intégration effectif des enjeux de l'eau dans les démarches d'aménagement du territoire	Eviter l'exposition de nouveaux enjeux en zone inondable et réduire la vulnérabilité en zone inondable	Réduire l'aléa inondation en s'appuyant sur les fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques	Promouvoir une approche intégrée de la gestion des eaux pluviales



### Les orientations stratégiques du SAGE de la Tille se déclinent en 42 dispositions parmi lesquelles-

- > 12 disposent d'une portée juridique prescriptive de mise en compatibilité,
- > 32 formulent des conseils et des recommandations de gestion,
- > 20 préconisent la réalisation d'actions (connaissances, communication, travaux).

Certaines de ces dispositions sont renforcées par 6 règles opposables dans un rapport de conformité.

# Processus d'élaboration, de suivi de la mise en oeuvre et portée juridique de SAGE



Nos partenaires techniques et financiers



## Contact

**EPTB Saône et Doubs** - Délégation d'Is-sur-Tille  
 Secrétariat technique et administratif de la CLE  
 4 allée Jean Moulin - 21120 IS-SUR-TILLE  
 03 80 95 30 16 / julien.moreau@eptb-saone-doubs.fr  
<http://www.eptb-saone-doubs.fr/tille>